

Le vingt sept Octobre an mil huit cent trente quatre, à dix heures du matin ACTE DE MARIAGE de Anne Françoise ami département de Saumur âgée de trente ans, née à La Haye le huit du mois d. Janvier mil huit cent vingt profession de Marchand forain domicile à La Haye département de Saumur fils de Jacques de Franceville et de Marie de Franceville profession de marchand de bois domicile à La Haye département de Saumur et de Marie de Franceville profession de marchand de bois domicile à La Haye département de Saumur

Et de Elizabeth Couder flage âgée de vingt deux ans, née à Coulon département de Saumur le vingt deux du mois de juillet mil huit cent trente domicile à La Haye département de Saumur fille de Jacques de Franceville et de Marie de Franceville profession de propriétaire domicile à La Haye département de Saumur

Les actes préliminaires sont 1° les publications faites par nous et par l'officier public de la Commune de La Haye le dimanche deux et six novembre Courant. Mais Elizabeth il résulte qu'il n'y a eu aucune opposition ni empêchement au dit mariage dans la forme de la loi. Et les contractants ont déclaré prendre en mariage l'un l'autre sans aucune réserve de biens.

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1.° du Code civil, sur le mariage, concernant les droits et les devoirs respectifs des époux.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage l'un Elizabeth Emilie Noij; l'autre Etienne Françoise Ami

En présence de Jean Louis Mouton sous préfet domicilié à Coulon département de Saumur âgé de trente deux ans, profession de Comptable, nous présent en qualité de juge De Jean Pierre Noij âgé de vingt cinq ans, domicile à Coulon département de Saumur profession de Charpentier, père de la future épouse De Jean Simon Willibrodus âgé de vingt deux ans, domicile à La Haye département de Saumur profession de Charpentier, nous présent en qualité de juge Et de Jean Charles Jean Desroches âgé de trente cinq ans, domicile à La Haye département de Saumur profession de marchand de bois, nous présent en qualité de juge

Après quoi, moi officier public et juraux de la commune de La Haye faisant fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune; et qui a été signé avec moi, par lesdites parties, le père et mère de la future épouse, et par lesdites parties, le père et mère de la future épouse, et par lesdites parties, le père et mère de la future épouse, et par lesdites parties, le père et mère de la future épouse.

Ami Noij Nicolas Noij Willibrodus Desroches

N. 19

Le vingt sept Octobre an mil huit cent trente quatre, à dix heures du matin ACTE DE MARIAGE de Françoise Marianne Aubibert âgée de vingt trois ans, née à Coulon département de Saumur le huit du mois de Janvier mil huit cent vingt profession de Charpentier domicile à Saumur département de Saumur fils de Jacques de Franceville et de Marie de Franceville profession de marchand de bois domicile à Coulon département de Saumur

Et de Marie Mathilde Mouton âgée de vingt ans, née à Coulon département de Saumur le vingt deux du mois de août mil huit cent trente domicile à Coulon département de Saumur fille de Jacques de Franceville et de Marie de Franceville profession de propriétaire domicile à Coulon département de Saumur

Les actes préliminaires sont 1° les publications faites par nous et par l'officier public de la Commune de Coulon le dimanche deux et six novembre Courant. Mais Elizabeth il résulte qu'il n'y a eu aucune opposition ni empêchement au dit mariage dans la forme de la loi.

Et les contractants ont déclaré prendre en mariage l'un l'autre sans aucune réserve de biens.

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1.° du Code civil, sur le mariage, concernant les droits et les devoirs respectifs des époux.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage l'un Marie Mathilde Mouton l'autre Françoise Marianne Aubibert

En présence de Jean Louis Mouton sous préfet domicilié à Coulon département de Saumur âgé de trente deux ans, profession de Comptable, nous présent en qualité de juge De Jean Pierre Noij âgé de vingt cinq ans, domicile à Coulon département de Saumur profession de Charpentier, père de la future épouse De Jean Simon Willibrodus âgé de vingt deux ans, domicile à La Haye département de Saumur profession de Charpentier, nous présent en qualité de juge Et de Jean Charles Jean Desroches âgé de trente cinq ans, domicile à La Haye département de Saumur profession de marchand de bois, nous présent en qualité de juge

Après quoi, moi officier public et juraux de la commune de Coulon faisant fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune; et qui a été signé avec moi, par lesdites parties, le père et mère de la future épouse, et par lesdites parties, le père et mère de la future épouse, et par lesdites parties, le père et mère de la future épouse, et par lesdites parties, le père et mère de la future épouse.

Aubibert Mouton Louis Mouton Nicolas Mouton Desroches

N. 20